COMPTE DE RESULTAT

	2022			
	France	**Export**	**Total**	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)				
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			558	
Total charges externes			*558*	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
Total charges de personnel				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation				
Autres charges (12)			0	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**559**	
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(559)**	
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			980	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			**980**	
RESULTAT FINANCIER			**(980)**	
RESULTAT COURANT			**(1 539)**	

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2022	
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	**1 539**	
BENEFICE ou PERTE	**(1 539)**	

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
(2) Dont produits de locations immobilières
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
(3) Dont crédit-bail mobilier
(3) Dont crédit-bail immobilier
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
(5) Dont produits concernant les entreprises liées
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
(9) Dont transferts de charges
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

© Invoke - Tableau annexe

Copie certifiée conforme
Le Président
par délégation

BILAN ACTIF

	2022			
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	307 561		307 561	
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	*307 561*		*307 561*	
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**307 561**		**307 561**	
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	61 600		61 600	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	*61 600*		*61 600*	
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	4 651		4 651	
Total disponibilités et divers	*4 651*		*4 651*	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**66 251**		**66 251**	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**373 813**		**373 813**	

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

© Invoke - Tableau annexe

BILAN PASSIF

	2022	
Capital social ou individuel Dont versé :	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(1 539)**	
Total situation nette	*3 460*	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**3 460**	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	370 113	
Total dettes financières	*370 113*	
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240	
Dettes fiscales et sociales		
Total dettes d'exploitation	*240*	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**370 353**	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**373 813**	

© Invoke - Tableau annexe

Groupe Y Nexia

Exercice clos le 31 décembre **2022**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS ODEUS
336 Avenue de Paris
79 000 NIORT

Groupe Y Nexia

NIORT
53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 32 49 01
www.groupey.fr

SAS ODEUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A la Collectivité des Associés de la SAS ODEUS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ODEUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du Code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

 S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 15 juin 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Pierre FROIDURE

BILAN ACTIF

	2022			
	Brut	**Amortissements Provisions**	**Net**	**Net**
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	307 561		307 561	
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	*307 561*		*307 561*	
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**307 561**		**307 561**	
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	61 600		61 600	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	*61 600*		*61 600*	
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	4 651		4 651	
Total disponibilités et divers	*4 651*		*4 651*	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**66 251**		**66 251**	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**373 813**		**373 813**	

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

© Invoke - Tableau annexe

BILAN PASSIF

	2022	
Capital social ou individuel Dont versé :	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(1 539)**	
Total situation nette	*3 460*	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**3 460**	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	370 113	
Total dettes financières	*370 113*	
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240	
Dettes fiscales et sociales		
Total dettes d'exploitation	*240*	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**370 353**	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**373 813**	

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT

	2022			
	France	**Export**	**Total**	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)				
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			558	
Total charges externes			*558*	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
Total charges de personnel				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation				
Autres charges (12)			0	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**559**	
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(559)**	
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			980	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			**980**	
RESULTAT FINANCIER			**(980)**	
RESULTAT COURANT			**(1 539)**	

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2022	
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	**1 539**	
BENEFICE ou PERTE	**(1 539)**	

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
(2) Dont produits de locations immobilières
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
(3) Dont crédit-bail mobilier
(3) Dont crédit-bail immobilier
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
(5) Dont produits concernant les entreprises liées
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
(9) Dont transferts de charges
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

© Invoke - Tableau annexe

ODEUS

NOTE D'INFORMATION AU 31-12-2022

Cette société a pour objet la production d'énergie photovoltaïque par exploitation d'ombrières.

La société a été immatriculée le 30/12/2021 et le 31/12/2022 constitue le premier exercice clos.

Cette société n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

La société n'est pas consolidée.

FAITS MARQUANTS

La 1ère grappe de projets sur 3sites est en cours de construction. La date prévisionnelle des mise en service interviendrait au cours du 2ème trimestre 2023.

REGLES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon l'ANC 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

GARANTIES

Aucune garantie donnée ou reçue à ce jour pour la société.

ODEUS
SAS au capital social de 5 000 €
Siège social : 336 avenue de Paris - 79000 NIORT
RCS NIORT 908 682 776

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin, à 11h00,

Par visioconférence, les actionnaires de la société ODEUS (ci-après « la Société ») se sont réunis en assemblée générale sur convocation du Président Séolis PROD, représenté par sa Directrice Générale Madame Catherine COUSINARD.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine COUSINARD en sa qualité de représentant du Président.

Le Président constate que la Société GROUPE Y Audit, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social, et que par conséquent, le quorum est suffisant à la tenue de l'Assemblée statuant à titre Ordinaire.

L'Assemblée réunie ce jour est régulièrement constituée et convoquée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal sera signé sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022,*
2. *Approbation du Rapport du Président,*
3. *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus,*
4. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,*
5. *Dépenses relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts,*
6. *Conventions règlementées,*
7. *Membres du Comité de Direction,*
8. *Pouvoirs aux fins de formalités.*

Le Président déclare que les documents et renseignements qui, en application des dispositions légales et réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société ou qui doivent leur être adressés l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte à l'unanimité de cette déclaration. Le Président présente ensuite à l'Assemblée Générale les projets de résolutions.

Une discussion s'instaure entre les actionnaires.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour, dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et les statuts.

Première Résolution - Approbation du rapport du Président

L'Assemblée générale des actionnaires,
Vu les documents qui lui ont été présentés,

Approuve le rapport du Président sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

Deuxième Résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus

L'Assemblée générale des actionnaires,
Vu les comptes qui lui sont présentés,
Vu le rapport du Président,
Vu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

En conséquence, donne quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

Troisième Résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale des actionnaires,
Vu le rapport du Président et les comptes qu'elle vient d'approuver,
Vu le rapport du Commissaire aux comptes,
Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, de n'affecter aucune somme à la réserve légale en l'absence de bénéfice constaté sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Constate que le montant de la réserve légale reste égal à Zéro euro.

Décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -1 539 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en totalité au compte report à nouveau qui s'élève ainsi à -1 539 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale des actionnaires prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

Quatrième Résolution – Dépenses relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Assemblée générale des actionnaires,
Vu le rapport de gestion du Président,
Vu l'article 223 quater du Code Général des Impôts,

Constate que la Société n'a encouru aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code.

Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

Cinquième Résolution – Conventions règlementées

L'Assemblée générale des actionnaires,
Vu le rapport du Président constatant l'absence de conventions visées aux articles L. 227-10s du Code de Commerce,
Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes,

Prend acte des conclusions du rapport de gestion du Président,

Prend acte de ce qu'aucune convention règlementée au sens des articles L. 227-10s du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice objet des présentes

Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

Sixième Résolution – Membres du Comité de Direction

L'Assemblée générale des actionnaires,
Vu le Pacte d'associés et les Statuts de la Société,
Vu la démission de Monsieur GHERIBI de ses fonctions au sein du Comité de Direction de la Société,

Prend acte de la fin du mandat de Monsieur Mehdi GHERIBI au sein du Comité de Direction de la Société à compter rétroactivement du 1er février 2023.

Nomme, en remplacement de Monsieur GHERIBI, Monsieur Vincent COURTECUISSE en qualité de membre du Comité de Direction à compter rétroactivement de cette même date.

L'intéressé a fait valoir à l'avance accepter ce mandat s'il venait à lui être confié et ne souffrir d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à en empêcher ou limiter l'exercice.

Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

Septième Résolution – Pouvoirs aux fins de formalités

L'Assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes résolutions de l'Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Cette décision est **adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents ou représentés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal dans le certificat électronique correspondant. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que le présent procès-verbal, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

Le Président de séance
Madame COUSINARD

Signé par **Catherine COUSINARD**
le 30/06/2023 14:55

Tech & Trust by DOCAPOSTE

Associé Séolis PROD

Signé par **Catherine COUSINARD**
le 30/06/2023 14:55

Tech & Trust by DOCAPOSTE

Associé SYS CO

Signé par **François GUERIN** le
03/07/2023 10:13

Tech & Trust by DOCAPOSTE